

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Soutien de la vitalité commerciale

SECTEURS INDUSTRIELS
Consolidation des secteurs

RÉSEAU ROUTIER
Parachèvement projeté
du boulevard Langelier

SECTEUR INDUSTRIEL
Revitalisation du secteur

RÉSEAU ROUTIER
Intervention potentielle
(prolongement de l'autoroute 25 à l'étude)

SECTEUR D'EMPLOIS DIVERSIFIÉS
Consolidation du secteur

SECTEURS MIXTES
Diversification et intensification
des activités

PATRIMOINE BÂTI
Protection et mise en valeur

**PAYSAGE URBAIN
ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE**
Amélioration de la qualité du paysage urbain
de l'autoroute Métropolitaine

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
Atténuation des nuisances liées au bruit

SECTEUR D'AFFAIRES ET DE COMMERCE
Consolidation et intensification des activités

SECTEUR MIXTE
Diversification et intensification des activités

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE
Soutien de la vitalité commerciale
et intensification des activités

TRANSPORT COLLECTIF
Prolongement du métro à l'étude vers le secteur
des Galeries d'Anjou

La synthèse des orientations pan-montréalaises

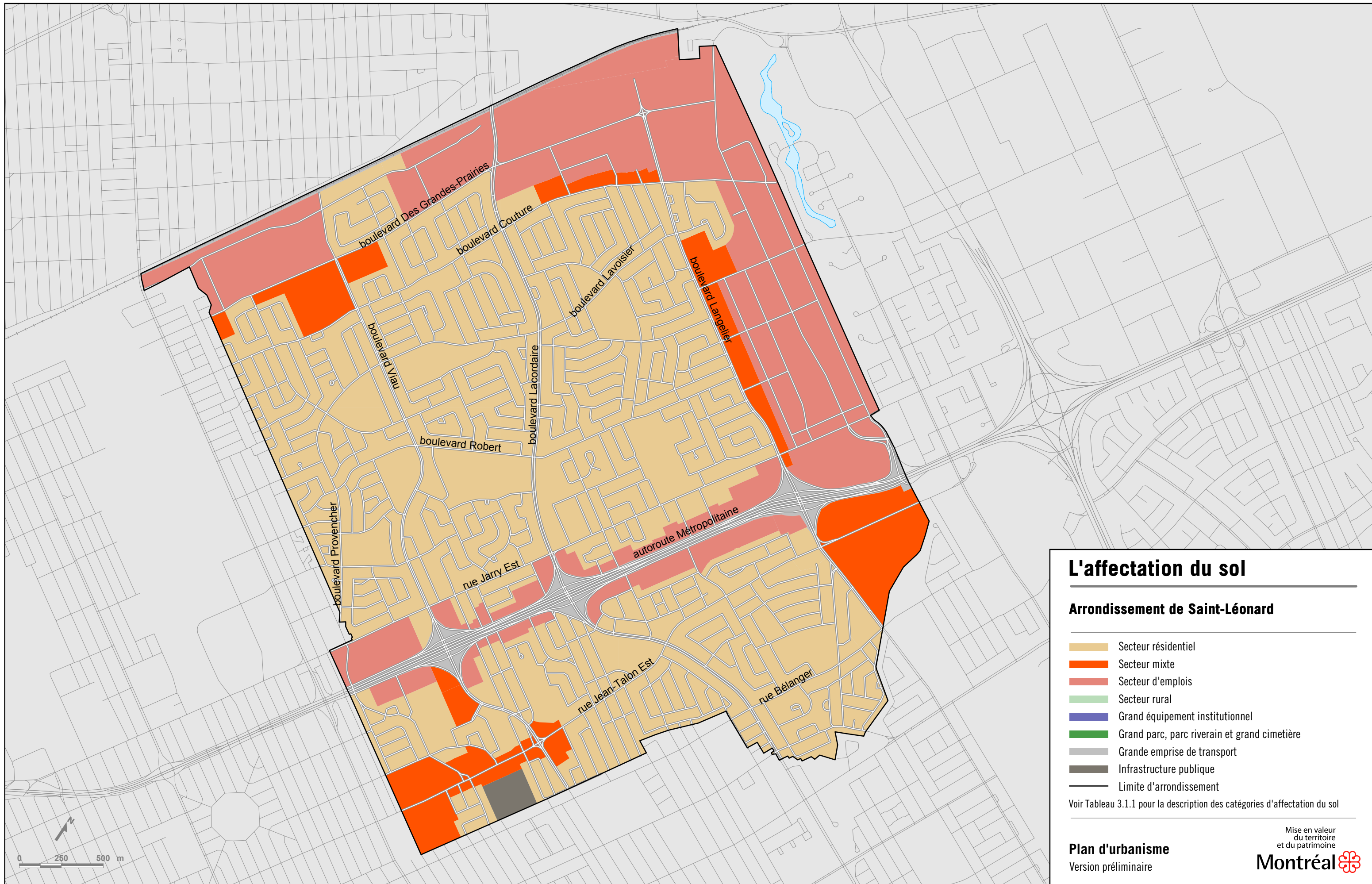
Arrondissement de Saint-Léonard

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal

0 250 500 m

Avril 2004

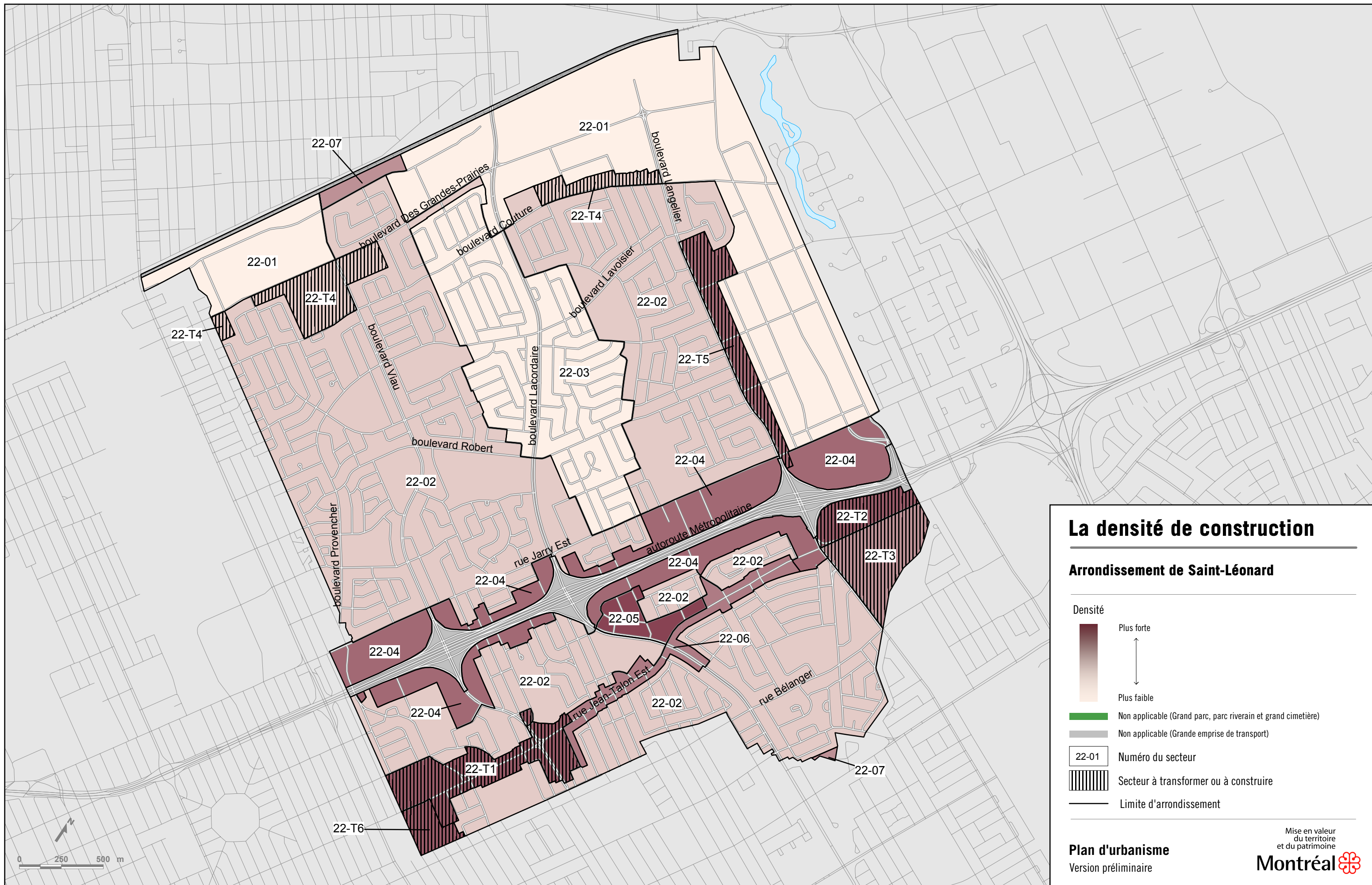


L'affectation du sol

Arrondissement de Saint-Léonard

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'emplois
- Secteur rural
- Grand équipement institutionnel
- Grand parc, parc riverain et grand cimetière
- Grande emprise de transport
- Infrastructure publique
- Limite d'arrondissement

Voir Tableau 3.1.1 pour la description des catégories d'affectation du sol



22 Arrondissement de Saint-Léonard

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 22-01 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 22-02 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 22-03 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. maximal : 0,8.

Secteur 22-04 :

- bâti de deux à dix étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen;

Secteur 22-05 :

- bâti de trois étages hors-sol ou plus;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. maximal : 7,5.

Secteur 22-06 :

- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 22-07 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen.

22 Arrondissement de Saint-Léonard

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 22-T1 :

- bâti de deux à quatorze étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 5,0.

Secteur 22-T2 :

- bâti de deux à douze étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,7;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 22-T3 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 3,0.

Secteur 22-T4 :

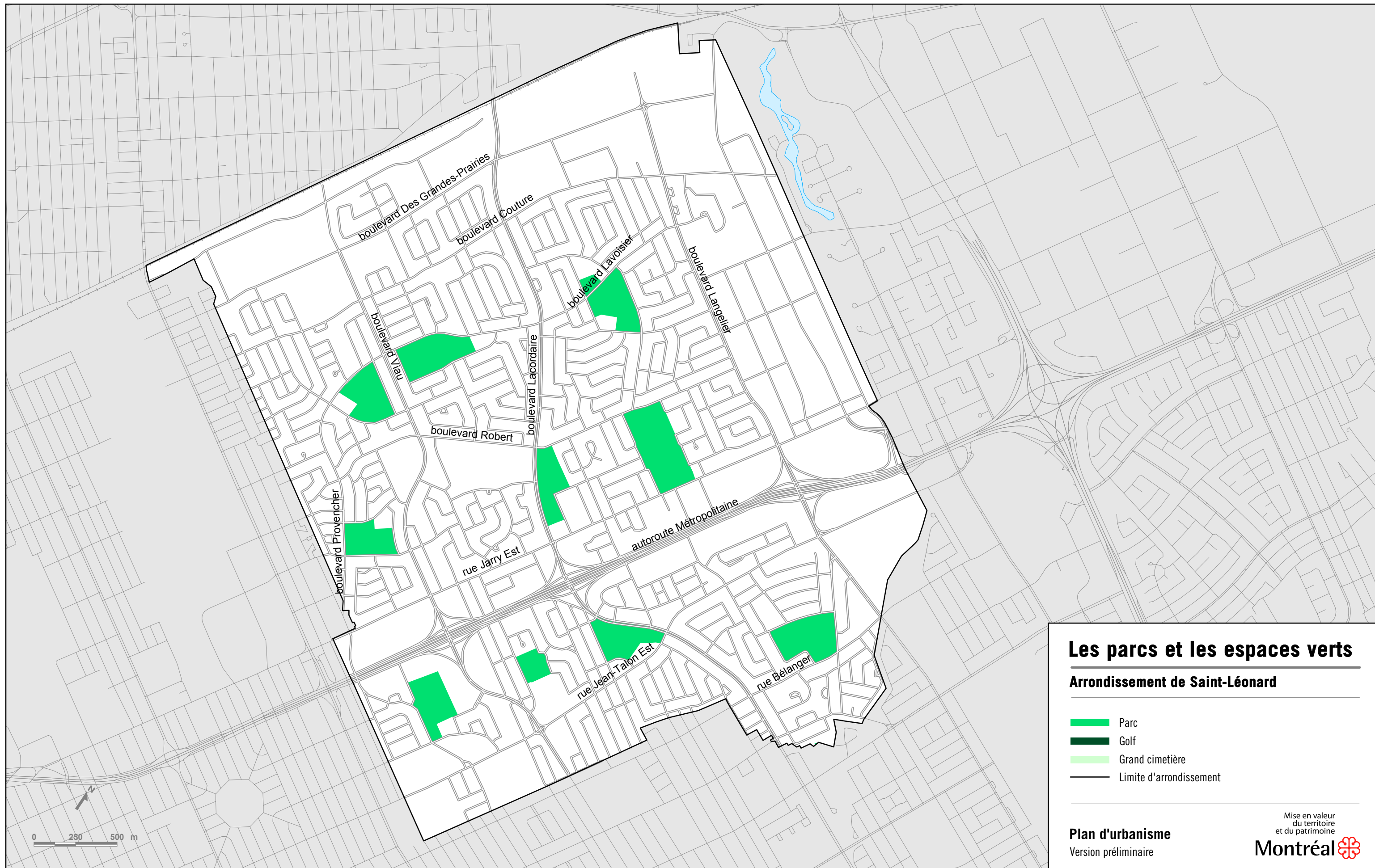
- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,7;
- C.O.S. maximal : 1,5.

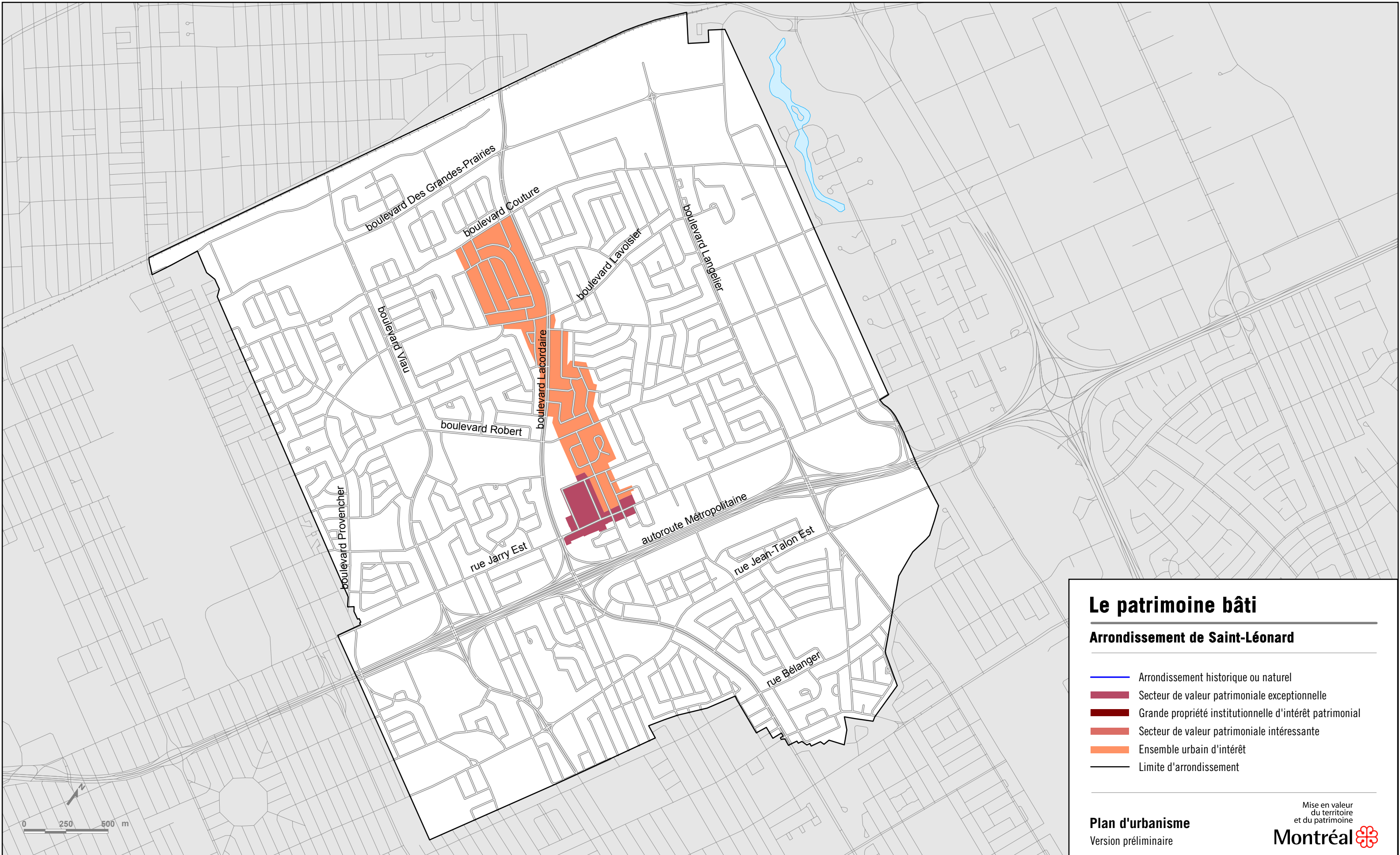
Secteur 22-T5 :

- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 6,0.

Secteur 22-T6 :

- bâti de deux à dix étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 1,0;
- C.O.S. maximal : 4,0.





Le patrimoine bâti
Arrondissement de Saint-Léonard

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimonial
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme
 Version préliminaire

Mise en valeur
 du territoire
 et du patrimoine
Montréal